

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES

Avenue du Général de Gaulle | Allée du Lieutenant André Nicolas

PA 033 449 22 Z0005 arrêté en date du 17/03/2023

Lotissement "Les Villas du Parc"

SAINT-MEDARD-EN-JALLES
Lotissement "Les Villas du Parc"

LOT 12

Plan de vente

Référence cadastrale : Section El n°157p

Superficie du lot = 510 m²

PLAN DE SITUATION

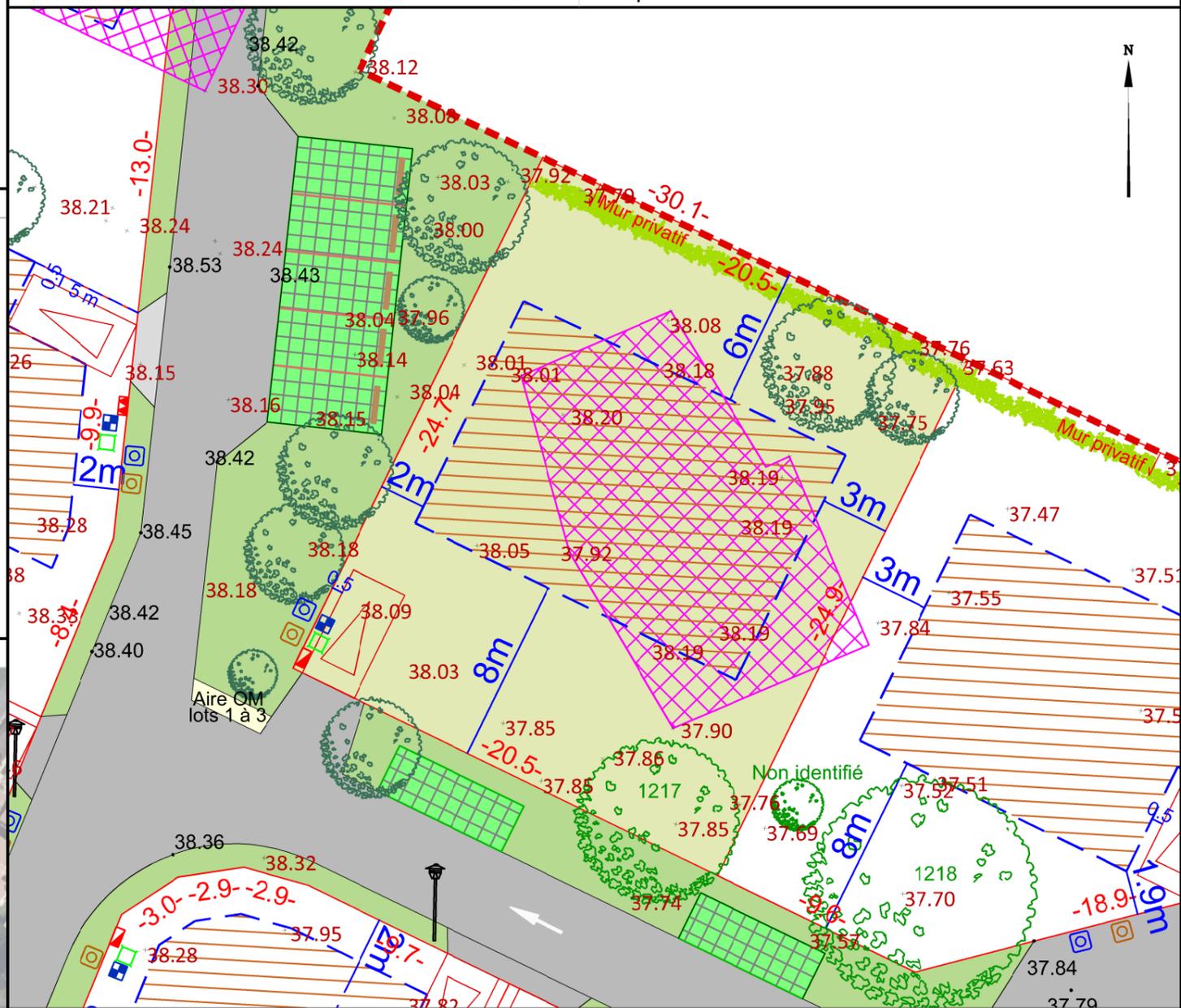


Sans échelle

PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF



Sans échelle



Echelle : 1/250

LEGENDE

Macrolot	Voirie et accès aux lots	Espace vert commun	Aire OM	Stationnement visiteur	Arbre à planter	Arbre à préserver avec numéro d'authentification	Zone remblayée (ancienne piscine)	Haie à planter à la charge de l'acquéreur
Parking du midi de 2.5 x 5m (position obligatoire)	Zone constructible de la construction principale ou secondaire et dont la hauteur est limitée au F+1 et où les ouvertures en R+1 vers le nord sont interdites	Zone remblayée (ancienne piscine)	Haie à planter à la charge de l'acquéreur	Branchements et altimétries :				
Electricité	Eaux usées	Eaux pluviales	Eau potable	Télécom	0.00	0.00	Altimétrie du terrain naturel	
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Cote de nivellement voirie projet	

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après bornage définitif des lots.
- Écoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candelabres, grilles et végétaux plantés, etc. ...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement

Maître d'ouvrage

CAP DEVELOPPEMENT

7 boulevard de Latre de Tassigny
85 180 LES SABLES D'OLONNE
Tel : 06 63 62 00 43

Maître d'oeuvre



Fabien MARQUETTE
Pierre De Juli
Simon Gourvez
Géomètres-Experts Fncier DPLG

SELAS AUIGE
Société de Géomètres Experts
220 Cours Gambetta
33 400 TALENCE
Tel: 05 57 35 35 80
Email: contact@auige.fr

Dossier : T19.075

Date d'édition : Sept. 2024